

Image not found or type unknown



CDD à cheval sur 2 mois et chômage avant

Par **tarnaud**, le **29/01/2015** à **07:30**

Bonjour,

je fais un travail pour une mairie d'un mois commençant le 15 janvier et se terminant le 14 février.

Je ne serais payé qu'à l'issue de mon cdd, voir en fin de mois.

La question est dois je declarer ma période du 15 au 31 janvier ou dois je attendre la fin de mon contrat? De toute façon, cela me rapportera en tout 500 €. Une misère.

Auparavant j'avais 600 jours d'indemnisation pole emploi et je ne voudrais pas perdre le différentiel de ma rémunération.

Merci dedme répondre dès que possible.

Tarnaud